



DÉCISION

N° : 2026-92

Exécutoire le : 20 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 20 MARS 2026

Visée le : 13 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°22027_Prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH

Lot n°1

Avenant n° 3 relatif à l'ajout de prix nouveaux

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant l'accord-cadre passé sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Considérant la notification du marché effectuée le 25/07/2022 à l'entreprise CIRIL GROUP domiciliée 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 – 69603 Villeurbanne CEDEX

Considérant le montant maximum annuel de l'accord-cadre de 20 000 € HT,

Considérant l'avenant n°1 relatif à l'application d'une remise commerciale sur l'ensemble des prestations référencées au BPU (hors contrat de maintenance), ainsi que sur le prix catalogue de modules complémentaires (hors BPU).

Considérant l'avenant n°2 relatif à la suppression du Service D : Assistance Formation En Ligne T1 GF,

Considérant la nécessité de prévoir les nouveaux prix suivants :

- Droits d'utilisation du module Gestion des Stocks de Civil Finances (à titre gracieux)
- Maintenance annuelle module Gestion des Stocks de Civil Finances
- Réintégration du Service D : Assistance Formation En Ligne T1 GF

Considérant l'absence d'impact financier, le montant maximum annuel restant inchangé,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Il est décidé de conclure un avenant n°3 au marché n°22027_Prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH, avec l'entreprise CIRIL GROUP.

Cet avenant prévoit les prix nouveaux suivants :

- Droits d'utilisation du module Gestion des Stocks de Civil Finances (à titre gracieux) pour un montant de 0 € HT
- Maintenance annuelle module Gestion des Stocks de Civil Finances pour un montant annuel de 1 620,00 € HT, facturé au prorata temporis et avec une déduction de 3 mois du montant proratisé.
- Intégration du Service D : Assistance Formation En Ligne T1 GF pour un montant annuel de 1 838 € HT

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,

- M. le Receveur,
- L'entreprise CIRIL GROUP

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 13/03/2026 14:38:47



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-92 : Marché 22027_Prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH_Lot n.1_AVENANT 3

Date de transmission de l'acte : 13/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 13/03/2026

Numéro de l'acte : Dec2333 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260313-Dec2333-AI

Date de décision : 13/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Marché n°22/27
Prestations logicielles Civil Net Finances et
Civil Net RH
Lot n° 1 – Logiciel Civil Net Finances

AVENANT N°3

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lopic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

La société CIRIL Group domiciliée à · - 69603
VILLEURBANNE CEDEX, représentée par Monsieur Amaël GRIVEL, Président,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Marché n° 22027 – Prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH.

- Lot n°1 – Logiciel Civil Net Finances

ARTICLE 2 – RAPPEL DES PRECEDENTS AVENANTS

L'avenant n°1 avait pour objet :

L'adhésion de Grand Lac à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'informations (ACPUSI) entraîne l'application d'une remise commerciale sur l'ensemble des prestations référencées au BPU (hors contrat de maintenance), ainsi que sur le prix catalogue de modules complémentaires (hors BPU).

Cet acte modificatif a engendré l'application d'une remise commerciale de 5 % sur l'ensemble des prestations référencées au BPU (hors contrat de maintenance), ainsi que sur le prix catalogue de modules complémentaires (hors BPU) et a donc eu une incidence financière sur le montant du marché.

L'avenant n°2 avait pour objet :

La prestation de maintenance du lot n°1 – Logiciel Civil Net Finances intègre le service suivant :

Service D : Assistance Formation En Ligne T1 GF
Montant HT (hors révision) de ce service : 1 838.00 €.

Or, cette prestation n'apparaissait pas utile sur le lot n°1 mais nécessaire pour le lot n°2 – Logiciel Civil Net RH.

Un acte modificatif avait ainsi permis de :

- Supprimer ce service du contrat de maintenance du lot n° 1 – Logiciel Civil Net Finances
- D'ajouter ce service au contrat de maintenance du lot n°2 – Logiciel Civil Net RH.

ARTICLE 3 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'ajout de prix nouveaux :

- **Droits d'utilisation et prestation de maintenance du module complémentaire Gestion de stock**

Grand Lac souhaite ajouter le module de stock dans les prix du BPU afin de faire le lien entre la gestion de stock opérationnelle dans l'outil de GMAO SMART (fournit par le groupe CIRIL) et la gestion de stock comptable réalisé à l'aide de l'outil CIVIL Finance.

	Montant annuel unitaire HT
Droits d'utilisation du module Gestion des Stocks de Civil Finances (à titre gracieux)	0 €
Maintenance annuelle module Gestion des Stocks de Civil Finances	1 062 €

Le module proposé fera l'objet d'une maintenance annuelle facturée au prorata temporis à compter de sa date d'installation. 3 mois seront déduits du montant proratisé.

- **La réintégration de la prestation de maintenance supprimée par l'avenant n°2, à savoir :**

Service D : Assistance Formation En Ligne T1 GF
Montant annuel HT (hors révision) de ce service : 1 838.00 €.

ARTICLE 4 – EFFECTIVITE DES MODIFICATIONS

Les modifications objets du présent avenant seront effectives à la notification de l'avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 – IMPACT FINANCIER

Cet acte modificatif n'a pas d'impact financier sur le montant maximum annuel de l'accord cadre.

ARTICLE 6 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire original

Pour la société CIRIL Group,

Amaël GRIVEL
Président de la société CIRIL Group

Pour Grand Lac

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande
Publique

Signé électroniquement pour ~~CIRIL GROUP~~ et, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 13/03/2026 à 14:58:40

~~CIRIL GROUP
49, avenue Albert Einstein
B.P. 17074
69643 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04 72 69 16 80~~

Signature
numérique de
Olivia MEMMI

Date :
2026.03.11
14:59:43 +01'00'

